

CAMPAGNE DE BOURSES DE THESE CREACH LABS 2026

CREACH LABS, créé par l'accord général de partenariat ¹, lance un appel à candidatures commun avec la DGA, l'AID et la Région Bretagne afin de financer des projets de thèse.

Les personnes éligibles à ces financements en tant que directrice ou directeur de thèse sont les personnels habilités à diriger des recherches des établissements scientifiques signataires de l'accord (soit les tutelles des UMR IETR, IRISA, IRMAR, LabSTICC, IODE), plus les écoles militaires Saint-Cyr Coëtquidan et l'Ecole Navale ainsi que l'ENSAI.

Les bourses demandées à CREACH LABS peuvent être des financements complets ou des demi-financements (si un demi-financement est déjà acquis par ailleurs).

Retrouvez la procédure de l'appel sur la page dédiée².

DATES A RETENIR

21 novembre 2025	Phase 1 - date limite de soumission des projets scientifiques
Mi-février 2026	Date limite de dépôt des dossiers sur l'extranet de la Région – Date communiquée au lancement de la campagne ARED 2026.
20 février 2026	Publication de la liste des projets présélectionnés (listes principale et complémentaire) en phase 2 de l'appel.
10 avril 2026	Point d'étape sur la recherche d'étudiants/étudiantes.
29 mai 2026	Date limite de soumission des CV des étudiants/étudiantes. Clôture de l'appel.
5 juin 2026	Publication des projets financés.

¹ Accord général de partenariat, signé en 2021 réunissant la DGA, l'AID, la Région Bretagne, l'ANSSI, CentraleSupélec, CNRS, ENIB, ENS Rennes, ENSTA Bretagne, IMT Atlantique, Inria, INSA, UBO, UBS, UR, UR2.

² <https://www.creachlabs.fr/en/call-phd-proposals-2026>

PROCEDURE DE L'APPEL

PHASE 1 : PRE-SELECTION DES PROJETS SCIENTIFIQUES

1) Avant le 21 novembre 2025 : envoi sous format électronique (acronymeduprojet.pdf) du dossier de pré-candidature à CREACH LABS [1] comportant :

1. **Le CV court** (sur 2 pages au plus) de la directrice ou du directeur de thèse comportant les informations suivantes :
 - Prénom, nom, nature du poste occupé, nom de l'employeur, cursus ;
 - La liste de publications importantes en lien avec le sujet déposé ;
 - La liste d'étudiants encadrés en indiquant l'année de début de la thèse, si elle est financée par CREACH LABS et si la thèse est toujours en cours.
2. **Le CV court** des co-encadrants le cas échéant
3. **Le formulaire de pré-candidature** [2] qui décrira le sujet de thèse en moins de 2 pages hors liste de publications. Seront inclus dans la description du sujet les éléments suivants :
 - Une liste de mots clefs positionnant le sujet de thèse dans le référentiel [2] ;
 - Un état de l'art avec un choix de publications importantes liées au sujet ;
 - Une description des objectifs de la thèse en expliquant son originalité ;
 - Une description des principaux verrous avec les techniques envisagées pour les lever, des critères permettant d'objectiver la qualité des résultats obtenus au cours de la thèse (par exemple publication dans des conférences de rang A indiquer lesquelles, amélioration technique d'un procédé vérifiable par des expériences etc.) ;
 - Les financements obtenus lors des campagnes précédentes de CREACH LABS : les lister et positionner soigneusement le nouveau sujet par rapport aux projets passés.

En plus des critères d'excellence propres à toute évaluation scientifique (originalité, ambition, positionnement par rapport à l'état de l'art etc.), le jury appréciera tout particulièrement les propositions ayant au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- Les sujets mettant en avant une forte synergie avec le pôle cybersécurité de DGA Maitrise de l'information et/ou s'inscrivant dans la stratégie de spécialisation de la région (S3) ;
- Les projets mettant en avant des synergies entre différentes équipes, explorant l'intérêt de nouvelles techniques dans le domaine de la sécurité (par exemple dans le domaine du droit, de la sociologie, de la géopolitique etc.).

2) Dépôt des projets sur l'extranet de la Région Bretagne : Tous les porteurs de projets doivent soumettre leur dossier de candidature sur l'extranet de la Région Bretagne : <https://region.bretagne.bzh/rech> - date limite de dépôt communiquée au lancement de la campagne ARED 2026.

3) 20 février 2026 : Diffusion du classement des propositions présélectionnées (listes principale et complémentaire) en phase 2 de l'appel (recrutement des étudiants et étudiantes).

NB. Les porteurs de projet doivent impérativement informer leur organisme de tutelle et leur laboratoire de rattachement de leur intention de déposer un dossier de candidature à la campagne ARED de la Région Bretagne et vérifier les procédures à respecter au préalable au sein de leurs structures avant de soumettre leur dossier sur l'extranet de la Région.

Un dossier restant à l'état « brouillon » à l'issue de la date limite de dépôt sur la plateforme de soumission de la Région Bretagne sera inéligible à un co-financement ARED.

PHASE 2 : RECHERCHE DES CANDIDATS DOCTORANTS ET SELECTION DEFINITIVE

1. **Au plus tard le 29 mai 2026**, la ou le responsable du projet transmet le CV du ou de l'étudiante sous forme électronique à CREACH LABS [1].
2. **Un point d'étape plus formel** est cependant **prévu le 10 avril 2026** : si à cette date, la ou le responsable du projet rencontre des difficultés pour recruter, elle ou il est invité à contacter CREACH LABS [1] pour faire un point sur ses démarches et donner une évaluation de ses chances de succès, ce, afin de pouvoir si nécessaire activer la liste complémentaire.
3. **5 juin 2026** : Publication des projets financés

Pour toute question contacter CREACH LABS [1]

Références:

[1] Karine CHATEL: karine[point]chatel[at]creachlabs[point]fr

[2] <https://www.creachlabs.fr/en/call-phd-proposals-2026>